

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2013

Etaient présents : Mesdames et Messieurs MORIZET Pierre, BERNERON Marcel, PLANTUREUX André, MARANDON Evelyne, DEFEZ Gérard, LABELLE Sylvie, FAURE Josette, DEJOLLAT Daniel, GATEAULT André, TISSIER Jacques, RENAUD Eliane, DENYS Serge, MOINEREAU Marie-Thérèse, STERVINOUC Frédéric, CIRET Didier, GOMBERT Annick, PASQUER Alain, CHAUDAGNE Danièle, DUMAS Robert, JACQUET Alain, DENIS Christian, BLONDEAU Gérard, LIAUDOIS Michel, JULIEN Lucien, CHAMPIGNY Daniel, PINSARD Antony, MERIOT Claude, CAILLAUD Roland, LHERONDEL Rose, HUBART Jean-Marc, PICCOLO Jean, GUILLOT Jean-Paul, CRUNELLE Fabienne, VACHAUD Edith, BERNARD Thierry, CHEZEAUX Jean-Louis, BROUILLARD Patrick, MATHE Isabelle, MATHE Monique, HERVO Dominique, MARCILLY Nicole, BLANCHARD Gérard, GARNIER Marie-Paule.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 11 Février 2013.

VOTE DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

Le Président avait fait une intervention lors de la séance budgétaire du 11 Février 2013.

Il rappelle que les dépenses ont été globalement bien maîtrisées malgré des services nouveaux (multi-accueils) l'augmentation du prix des carburants et des combustibles et un hiver 2012 particulièrement rigoureux, une augmentation de la fréquentation des cantines et du centre de loisirs ce qui procure également des recettes supplémentaires. Les recettes fiscales ont été au niveau attendu, la Dotation Globale de Fonctionnement a été stable.

Il présente au conseil les comptes administratifs 2012 qui sont conformes aux comptes de gestion 2012 de Monsieur le Trésorier. Pour le budget principal, l'excédent de fonctionnement reporté au budget 2012 est de 792 710,70 € (y compris les budgets HT rattachés) et 384 827,79 € (y compris les budgets HT rattachés) ont été affectés à la section d'investissement. Le conseil communautaire vote à l'unanimité les comptes de gestion 2012, et en dehors de la présence du Président à l'unanimité les comptes administratifs 2012.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les annexes budgétaires 2012 suivantes :

- l'état des opérations d'ordre de section à section

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Imputation	Montant	Libellé
675	687 428,21	STENO
Sous-Total 67	687 428,21	
Sous-Total 68	250 879,55	
TOTAL	938 307,76	

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Imputation	Montant	Libellé
2115	61 291,24	STENO
2132	626 136,97	STENO
Sous-Total 21	687 428,21	
Sous-Total 28	250 879,55	
TOTAL	938 307,76	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Imputation	Montant	Libellé
722	36 957,12	Travaux en régie
776	472 278,21	STENO
TOTAL	509 235,33	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Imputation	Montant	Libellé
192	472 278,21	STENO
2317	36 957,12	Travaux en régie
TOTAL	509 235,33	

- Les cessions

NATURE	SUPERFICIE OU DESIGNATION	LOCALISATION	ACQUEREUR
Terrain bâti	STENO	LE BLANC	SCI EDVINQUERO

- Les services assujettis à la TVA

	Numéro opération comptable
Clinique Vétérinaire de Tournon Saint Martin	500
IDEE à Rivarennnes	501
STENO au Blanc	502

- les acquisitions autres que terrains

MATERIEL DE TRANSPORT	
Jumpy	13 900,00
Sous-Total 2182	13 900,00
Matériel informatique	
Administratif	7 763,92
Scolaire	19 975,79
Petite enfance	2 976,84
Animation tourisme	518,50
Sous-Total 2183	31 235,05
Mobilier	
Matériel	
Administratif	661,36
Scolaire	26 412,88
Animation Tourisme	15 362,79
Equipe verte	13 833,00
Petite enfance	45 620,20
Sous-Total 2188	101 890,23
TOTAL ACQUISITIONS	147 025,28

MARCHES PUBLICS 2012	
LIBELLE	MODE DE PASSATION
Logements Rivarennnes maîtrise œuvre	Consultation simple
Multi accueil Pouligny St Pierre	Procédure adaptée
Ecole maternelle Pouligny St Pierre	Procédure adaptée
Usine VALIN	Procédure adaptée
Réseau chaleur maîtrise œuvre	Consultation simple

VOTE DES TAUX 2013

Le conseil communautaire, à l'unanimité, vote les taux 2013 comme suit :

Taxe Habitation : 9,75 % Foncier Bâti : 9,73 % Foncier non Bâti : 20,60 %
CFE : 11,83 % TEOM : 13,75 %.

RYTHMES SCOLAIRES

La collectivité a décidé de demander de ne mettre en oeuvre le nouveau rythme de 4 jours et demi qu'en 2014. Le Président Alain PASQUER et le Vice-Président Claude MERIOT exposent la méthode et le calendrier précis de cette grande concertation ainsi que les grandes lignes de ce qui pourrait être un Projet Educatif de Territoire dans lequel la question des rythmes serait incluse. Une demande a été faite au Conseil Général de l'Indre pour la question des transports. Un courrier devra ensuite être adressé au DASEN avant le 31 mars 2013 pour demander le report.

Une première phase de concertation locale va être mise en place jusqu'à la rentrée 2013. Il y aura plusieurs partenaires : les conseils d'école mais également des comités de pilotage par école qui vont se mettre en place. Il serait souhaitable qu'il y ait un élu dans chaque comité de pilotage. Un questionnaire va être élaboré pour aider à la réflexion abordant les points suivants : les périodes d'activités : pendant la pause méridienne ou le soir, la disponibilité des locaux, la restauration, la demi-journée supplémentaire le mercredi ou le samedi. Au Blanc, par exemple les comités de pilotage des différentes écoles devront se concerter.

Un débat s'ouvre alors. Monsieur STERVINO, Maire de La Pérouille demande si les activités pourront être facturées aux familles et dans ce cas il faudra être très prudents. En effet, une famille pourra faire le choix d'une école qui ne facture pas les activités et ceci peut mettre en péril des écoles déjà fragiles et qui factureraient les activités.

A une question de Monsieur Pierre MORIZET, Maire de Chazelet sur la définition des activités, Monsieur Claude MERIOT précise :

Les activités pourront être déclarées en activités péri-scolaires. Dans ce cas, il sera possible d'obtenir des aides de la CAF mais la contre partie c'est qu'il faudra respecter des règles sur les conditions d'encadrement et sur les diplômes des encadrants. Si les activités ne sont pas déclarées en péri-scolaire, les agents de la collectivité pourront sans doute encadrer des enfants. Il y a là un calcul à faire.

Monsieur Gérard BLONDEAU, Maire de Lureuil, attire l'attention sur les transports supplémentaires qu'il conviendra de mettre en place. Il suggère l'uniformisation des horaires des écoles maternelles, primaires, collèges et lycée pour permettre la rotation des bus comme c'est déjà le cas sur Le Blanc par exemple. Pour information, le transport d'un élève coûte 880 € par an.

L'aide personnalisée qui existe sera remplacée par des APC (Aides Pédagogiques Complémentaires) dispensés par les enseignants. Mais, il sera possible que des enseignants animent les activités d'après la classe. Dans ce cas, ils seront rémunérés par la collectivité au même titre que des prestataires de service.

Les activités d'après la classe n'auront aucun caractère obligatoire. Elles pourront se chevaucher avec les APC. Mais, comme le craignait Isabelle MATHE, Maire de Sauzelles, cela ne stigmatisera pas un enfant qui ne participerait pas aux activités extra-scolaires parce qu'il est en soutien. La famille de cet enfant pourrait très bien avoir décidé que l'enfant ne participerait pas à l'activité extra-scolaire.

Alain PASQUER conclut en disant qu'il ne faut pas que le système devienne un système à la carte. On va certainement avoir un meilleur apprentissage mais il n'y aura vraisemblablement pas d'amélioration du rythme de l'enfant ; les enfants risquent même d'avoir un rythme plus lourd dans certains cas.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Communautaire, approuve à l'unanimité,

- la sortie de la commune de Lingé du Symctom. En effet, cette dernière appartient désormais à la Communauté de Communes Cœur de Brenne, il n'y a donc plus lieu qu'elle adhère au Symctom à titre individuel ;
- le prix de vente du stère de bois à couper dans la ZI des Dauboursg à 10 €.

Le Président Alain PASQUER informe les élus de l'arrivée d'une nouvelle sous préfète et se réjouit de cette nomination, les élus ruraux étant très attachés à la présence sur le territoire d'un représentant de l'Etat

Le Président après avoir clos la séance salue la mémoire de Philippe GUENAND, récemment disparu, qui a suivi les réunions du conseil communautaire pour La Nouvelle République et ensuite pour l'Echo.